

SCRUTIN DE SEPTEMBRE 2022 : PARTICIPATION BOOSTÉE PAR LES FEMMES

En 2022, le taux de participation aux élections cantonales du mois de mars a été relativement faible malgré l'enjeu lié au possible basculement de majorité au Conseil d'Etat. En revanche, les votations de septembre ont davantage motivé la population avec près de 53% de participation, un taux boosté par la participation élevée des femmes, en lien avec les enjeux soumis à votation, en particulier l'augmentation de l'âge de la retraite à 65 ans pour celles-ci. A l'échelle des districts, la participation a fortement varié : le Gros-de-Vaud domine le classement avec treize points de pourcentage de plus que l'Ouest lausannois qui ferme la marche.

Alors que les partis politiques affutent leurs arguments en vue des élections fédérales de cet automne, tentons un bilan de l'année écoulée. L'année politique vaudoise 2022 aura été particulièrement riche, marquée notamment par trois scrutins pour onze objets fédéraux et un objet cantonal [T1], ainsi que par les élections cantonales comprenant le renouvellement complet du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

ÉLECTIONS CANTONALES 2022 : FAIBLE TAUX DE PARTICIPATION

L'année 2022 s'est ouverte avec l'élection du Grand Conseil et le 1^{er} tour de l'élection du Conseil d'Etat. A cette occasion, la participation de l'électorat vaudois s'est montée à 34,9%, un taux inférieur de près de 6 points de pourcentage aux élections cantonales de 2017 : 40,7% de la population vaudoise ayant le droit de vote s'était alors rendue aux urnes. Pourtant, les enjeux étaient moindres puisque parmi les sept sièges à repourvoir au Conseil d'Etat on comptait six personnes qui se représentaient (toutes élues) contre quatre en 2022 (trois élues). De plus, la possibilité de basculement de la majorité était palpable en 2022. En effet, alors que la gauche était majoritaire depuis 2011 au Conseil d'Etat, les dernières élections ont permis à l'alliance de droite de reprendre la majorité grâce à une forte mobilisation.

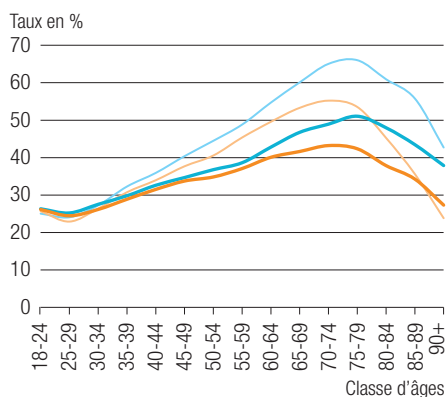
Dix ans auparavant, lors des élections cantonales de 2012, le taux de participation s'était monté à 51,9%. Ce taux est cependant difficilement comparable avec celui des élections suivantes puisque simultanément avaient eu lieu des votations fédérales qui avaient renforcé la participation au scrutin (initiative sur les résidences secondaires, initiative sur l'épargne-logement, initiative instaurant six semaines de vacances pour tous,

arrêté réglementant les jeux d'argent et loi sur le prix du livre).

En 2017, tout comme en 2022, il n'y eut pas de votation fédérale pour doper la participation au scrutin, ce qui explique un taux plus faible qu'en 2012. Concernant la baisse du taux de participation entre 2017 et 2022, nous avançons deux hypothèses : d'une part, « la crise de la représentation »¹ qui affecte nombre de sociétés démocratiques occidentales, mais dans une moindre mesure la Suisse grâce à sa démocratie semi-directe. D'autre part, l'engouement des citoyens pour la politique cantonale tendrait à s'amenuiser en raison des prérogatives de plus en plus importantes de l'Etat fédéral².

Si la participation des jeunes de moins de 30 ans a légèrement augmenté lors des élections cantonales de 2022 par rapport à celles de 2017, elle a diminué pour quasiment toutes les autres classes d'âges, atteignant même une baisse de 14 points de pourcentage parmi les 70 à 74 ans (46% contre 60%) [F1].

[F1] PARTICIPATION AU 1^{er} TOUR DES ÉLECTIONS CANTONALES



20 mars 2022: — Hommes — Femmes
30 avril 2017: - - Hommes - - Femmes

SCRUTIN DE SEPTEMBRE 2022: TAUX PLUS ÉLEVÉ PARMIS LES FEMMES

Parmi les trois scrutins ayant eu lieu en 2022, celui du 25 septembre mérite une attention particulière. En effet, il comprenait pour la première fois depuis quatre ans et demi un objet cantonal, en l'occurrence la révision partielle de la Constitution vaudoise liée à la création d'un Conseil de la magistrature. Gageons cependant que ce n'est pas cet objet qui a mobilisé la population, mais plutôt les objets fédéraux, à savoir l'initiative sur l'élevage intensif, l'arrêté sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA, la modification de la loi sur l'AVS ainsi que la modification de la loi sur l'impôt anticipé.

La participation à ce scrutin a atteint 52,9%. Bien que supérieure à la moyenne des taux de participation lors des votations des dix dernières années (47%), il ne s'agit pas d'une valeur particulièrement élevée puisque le scrutin de novembre 2021, comprenant notamment l'initiative pour des soins infirmiers forts et la modification de la loi Covid-19, avait obtenu une participation de 61% [F2]. En revanche, ce qui rend historique le scrutin de septembre dernier, c'est la participation supérieure des femmes, qui a atteint 53,6% contre 52,1% parmi les hommes. En comparaison, lors des scrutins remontés ces dix dernières années (voir définition en page 3), le taux de participation moyen des femmes a été de 47,7% contre 49,6% pour les hommes, soit un écart de 1,9 point de pourcentage en faveur de ces derniers.

LES FEMMES EN ÂGE D'ÊTRE ACTIVES ONT DOPÉ LA PARTICIPATION AU SCRUTIN

L'objet portant sur la modification de l'âge de la retraite pour les femmes (65 ans au lieu de 64 ans) explique vraisemblablement cette mobilisation des électrices. Ces dernières ont en effet participé de manière bien plus soutenue que d'habitude puisque leur taux de participation est supérieur à celui des hommes pour toutes les classes d'âges avant 65 ans. Au-delà, leur taux a chuté plus rapidement que celui des hommes, l'hypothèse étant qu'elles sont moins concernées [F3].

A l'exception du scrutin de septembre 2021 ayant notamment porté sur le mariage pour tous et lors duquel la participation des femmes avait dépassé celle des hommes (52,8% contre 52,0%), il faut remonter à mai 2014 pour retrouver une mobilisation supérieure des femmes. A cette époque, c'était déjà la tentative d'augmenter l'âge de la retraite des femmes à 65 ans qui expliquait pareille situation: le taux de participation des femmes avait alors atteint 44,2% contre 42,9% parmi les hommes.

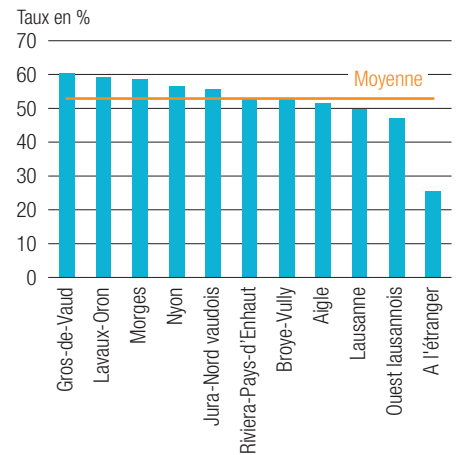
LA PARTICIPATION AUGMENTE AVEC L'ÂGE, PUIS BAISSÉ AUTOUR DE 75 ANS

Quel que soit le scrutin, on observe une constante: le taux de participation des jeunes qui viennent d'acquérir les droits civiques est moyennement élevé, c'est l'effet nouveauté. Il baisse ensuite puis augmente progressivement avec l'avancée en âge et l'insertion dans la

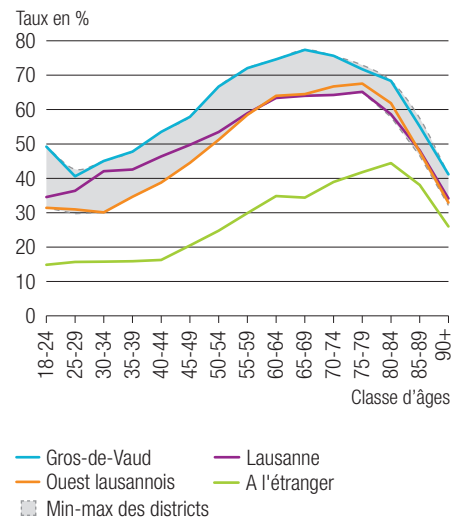
Les Suisses de l'étranger

Sont réputés Suisses de l'étranger (SDE) au sens de la Loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, tous les Suisses et toutes les Suissesses qui n'ont pas de domicile en Suisse et sont inscrits auprès d'une représentation suisse à l'étranger. Pour être enregistrés dans le rôle des électeurs, les SDE doivent également s'être annoncés en vue de l'exercice de leurs droits politiques.

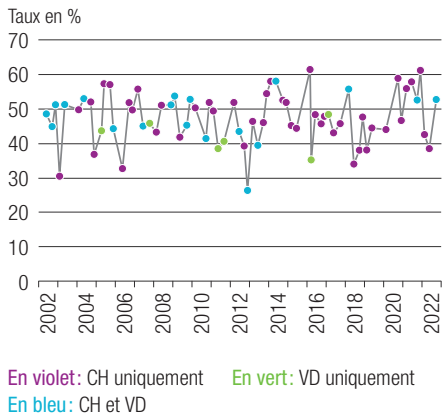
[F4] PARTICIPATION PAR DISTRICT, VOTATIONS DU 25.09.2022



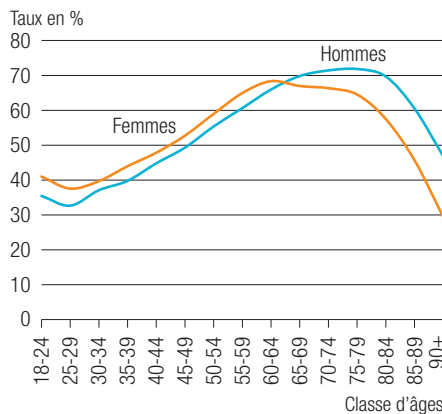
[F5] PARTICIPATION PAR DISTRICT, VOTATIONS DU 25.09.2022



[F2] PARTICIPATION AUX VOTATIONS, VAUD



[F3] PARTICIPATION AUX VOTATIONS DU 25.09.2022



vie sociale et professionnelle. Finalement, autour de 75 à 80 ans, la participation décroît en même temps que se délite le lien social et professionnel.

LE GROS-DE-VAUD EN TÊTE, L'OUEST LAUSANNOIS EN QUEUE

En termes de taux de participation, les districts du Gros-de-Vaud, de Lavaux-Oron et de Morges dominent le classement (entre 60,3 % et 58,6 %), suivis de près par ceux de Nyon et du Jura-Nord vaudois (56,5 % et 55,8 %). Dans la moyenne (52,9 %), on retrouve les districts de Riviera-Pays-d'Enhaut et de Broye-Vully. Aigle et Lausanne figurent en-deçà de la moyenne tandis que l'Ouest lausannois ferme la marche avec 47,2 %, soit 13 points de pourcentage de moins que le premier. Quant au taux de participation de la population suisse établie à l'étranger, il est comme habituellement largement inférieur avec 25,5 % [F4].

De tels écarts peuvent-ils s'expliquer par des différences dans la structure par âge de la population des divers districts? Pour le vérifier, nous visualisons dans un premier temps les taux de participation par classe d'âges de chaque district. Nous constatons que la participation du Gros-de-Vaud est régulièrement supérieure à celle des autres districts, quelle que soit la classe d'âges, tandis que, pour l'Ouest lausannois, le taux y est systématiquement inférieur [F5].

Dans un second temps, nous standardisons la structure démographique des districts afin d'éliminer l'effet de structures d'âges différentes. Le palmarès n'est que peu modifié à la suite de ce recalcul et le district du Gros-de-Vaud domine toujours largement le classement. Ainsi, nous pouvons affirmer que ce ne sont pas les différences dans la structure par âge des districts qui expliquent les différences de taux de participation parmi ceux-ci. En affinant l'analyse, nous observons que le taux de participation dans les villes (communes de plus de 10 000 habitants) est inférieur à celui des autres communes (50,2 % contre 54,8 %). Cependant, s'agissant du district de l'Ouest lausannois, la différence entre les villes et les autres communes est plus faible (0,5 point de pourcentage). Par ailleurs, le taux de participation des villes de ce district est plus faible que dans les autres villes du canton (46,7 % contre 50,8 %), en particulier en raison du faible taux enregistré dans la commune de Renens (40,7 %).

¹ Pourtois H., « Les élections sont-elles essentielles à la démocratie ? » *Philosophiques*, 43(2), pp. 411-439, 2016.

² Stejanovic N., « Les abstentionnistes, le plus grand parti de Suisse », *Le Temps*, 2018.

Source des données : STATVD.

Le calcul du taux de participation

Une à deux fois par année, Statistique Vaud procède à une « remontée des votants ». Cela consiste à récupérer le code-barres figurant sur la carte de vote des personnes qui ont participé au scrutin. Ce code-barres comprend trois informations : le sexe, l'année de naissance et la commune de domicile. En comparant ces informations avec les effectifs des personnes ayant le droit de vote, on obtient le taux de participation par âge, sexe et commune de domicile. Cette opération permet de calculer un taux de participation global lors du scrutin. En revanche, cela ne permet pas de calculer le taux de participation pour chaque objet lorsqu'un scrutin en comprend plusieurs.

[T1] OBJETS SOUMIS À VOTATION, 2022

Scrutin	Objet	Echelon	Résultat	
			VD	CH
13.02.2022	Initiative populaire « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine »	CH	NON	NON
	Initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac »	CH	OUI	OUI
	Modification de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)	CH	NON	NON
	Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias	CH	OUI	NON
15.05.2022	Modification de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographique	CH	OUI	OUI
	Modification de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules	CH	OUI	OUI
	Arrêté fédéral sur la reprise du règlement relatif au corps européen de garde-frontières	CH	OUI	OUI
25.09.2022	Initiative populaire « Non à l'élevage intensif en Suisse »	CH	NON	NON
	Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA	CH	NON	OUI
	Modification de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (AVS 21)	CH	NON	OUI
	Modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé	CH	NON	NON
	Révision partielle de la Constitution du Canton de Vaud liée à la création d'un Conseil de la magistrature	VD	OUI	–

Pour en savoir plus: [vd.ch/numerus](https://www.vd.ch/numerus)

- Voir *Numerus 2-2019* pour une tentative d'explication des causes de la plus faible participation des Suisses de l'étranger.
- Voir *Numerus 3-2020* pour les possibles motifs de la plus faible participation des résidents de l'Ouest lausannois.

NUMERUS est gratuit et disponible dès sa diffusion en format numérique. Pour recevoir votre prochain NUMERUS directement par e-mail, vous pouvez vous inscrire ici : [vd.ch/numerus](https://www.vd.ch/numerus)